
RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2016

Procès-verbal de la réunion du Conseil de la Faculté des sciences sociales tenue le lundi 12 décembre 2016, à 15 h, à la salle du conseil (DKN-3470).

Présents : Ariane Arsenault, Mathieu Bernier, Samuel Beaudoin, Nick Bernard, Philippe Carpentier, Chantal Charlebois, Josué Desbiens, Johanne Dompierre, Erick Duchesne, Marie-Hélène Gagné, François Gélinau, Harold Germain, Stephen Gordon, Isabelle Hudon, Guy Lacroix, Giselle Lafleur, Pascaline Lamare, Lyse Langlois, Nicolas Mazellier, Alex Miller-Pelletier, Dominique Morin, Gina Muckle, Annie Picard, Sylvie Poirier, Odile Poliquin-Michaud, Julie Rodrigue, Marylène Tessier, Gilles Tremblay et Jean Vézina.

Excusé : Thierry Rodon

Invité : Philippe Landreville

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gilles Tremblay appuyé par Guy Lacroix :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu ».

Adopté à l'unanimité

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2016

Il est proposé par Nick Bernard et appuyé par Nicolas Mazellier:

« Que le procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2016 soit adopté tel que lu ».

Adopté à l'unanimité

3. Informations de la direction

Le doyen transmet les informations suivantes aux membres du Conseil :

- Il mentionne qu'après les événements survenus aux Résidences de l'Université en octobre 2016, il a communiqué par courriel avec les membres de la communauté facultaire les invitant à faire part de leurs commentaires et suggestions concernant la prévention du harcèlement à la faculté, en sus de ce qui se fait déjà à l'échelle universitaire. Neuf courriels ont été reçus. Parallèlement, des chercheuses et étudiantes féministes provenant de différentes facultés ont mis sur pied un groupe de travail présidé par Mme Hélène Lee-Gosselin. Ce groupe transmettra prochainement un rapport au VREAI dans lequel on retrouvera des pistes d'actions. Les courriels reçus suite à l'invitation du doyen ont été anonymisés et transmis à la présidente de ce comité afin qu'ils soient considérés dans l'élaboration des actions proposées. La FSS attend une copie de ce rapport pour poursuivre son travail sur l'identification des actions facultaires.
- Au niveau de la planification stratégique, les rencontres avec le corps professoral, les chargés de cours et chargés d'enseignement, les étudiants, les professionnels, les employés administratifs et les chercheurs sont complétées. La Faculté attend un rapport de M. Roch Laflamme, qui a présidé les séances de discussion. Une fois obtenu, l'équipe de direction pourra œuvrer à une première ébauche avec l'équipe de direction d'un plan d'action.
- La première version de l'Infolettre a été envoyée début décembre comme prévu. Les suggestions et commentaires sont bienvenus pour en améliorer le contenu et la forme.
- Au retour des fêtes va s'amorcer la course au rectorat. Ce processus touche toute la communauté universitaire et le doyen, membre du collège électoral, invite les membres du Conseil facultaire, ainsi que les associations étudiantes, à lui transmettre leurs commentaires et questions pour qu'il les transmettent aux différents candidats.

Mme Lyse Langlois prend la parole et mentionne que la première *Soirée prix et distinctions* de la Faculté des sciences sociales a eu lieu le 7 décembre dernier. Lors de cette soirée, des prix d'excellence en enseignement et en recherche ont été remis à des professeurs, chargés de cours et professionnels de recherche. Cinq prix ont été remis dont :

- un prix sur le mentorat des jeunes professeurs, prix obtenu par Josée Savard de l'École de psychologie;
- un deuxième prix obtenu par Geneviève Belleville de l'École de psychologie pour le mentorat auprès d'étudiants gradués et post-doctorants;
- un troisième prix au niveau des professionnels de recherche, obtenu par Francine Jacques du département des relations industrielles

- un quatrième prix pour un professeur-chercheur émergent obtenu par Vincent Boucher du département d'économique;
- un cinquième prix au niveau de la mobilisation des connaissances obtenu par Marie-Hélène Gagné de l'École de psychologie.

Les prix de reconnaissance en enseignement ont été remis à Caroline Cellard professeure adjointe à l'École de psychologie, Philippe Barla professeur titulaire au département d'économique et Pierre Cauchon chargé de cours au département d'économique.

En résumé, un événement réunissant une soixantaine de personnes à l'Atrium du pavillon Charles-De Koninck favorisant le réseautage entre les professeurs, les chargés de cours et professionnels des unités de la faculté.

Mme Gina Muckle fait le suivi sur le projet de maîtrise en ergonomie discuté lors de Conseil facultaire précédent. Le conseil de la Faculté de médecine a appuyé début décembre la création de ce programme, qui implique le Département des relations industrielles de la FSS et le Département de kinésiologie la Faculté de médecine.

M. Harold Germain émet transmet quelques informations au sujet des travaux de rénovation en cours au pavillon De Koninck. Il mentionne notamment qu'une firme extérieure est engagée pour s'assurer que le tout se fasse de façon sécuritaire.

Le doyen profite de cette rencontre pour remercier les membres de l'assiduité dont ils font preuve aux réunions du Conseil facultaire et souhaite à tous une très belle période des fêtes.

4. Question des membres

Aucune question.

Adopté à l'unanimité

5. Modification des exigences d'admission aux programmes de Doctorat en psychologie (D.Psy.) et de Doctorat en psychologie – recherche et intervention (orientation clinique (Ph.D.);

Mme Muckle informe les membres que la Faculté des études supérieures a porté à l'attention de la Faculté l'importance de clarifier les exigences de maîtrise du français pour les étudiants dont la langue française n'est pas la langue maternelle, lesquelles sont actuellement souvent vagues. Une tournée des facultés aura lieu en 2017 pour amorcer ce processus de révision. Les directions des programmes cliniques de 3e cycle en psychologie ont amorcé cette révision et proposent des exigences d'admission qui

tiennent compte du niveau requis de maîtrise de la langue française dans la formation à l'intervention clinique.

M. Philippe Landreville, de l'École de psychologie, précise qu'il était particulièrement important de préciser les exigences sur le plan de l'expression orale parce que plusieurs étudiants doivent dès la première année rencontrer des clients dans le cadre de leur formation. Les exigences proposées visent à s'assurer que les étudiants puissent communiquer clairement en français, de même qu'ils soient en mesure de comprendre les subtilités de la langue pour intervenir adéquatement auprès d'une clientèle vulnérable.

FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES
CONSEIL DE LA FACULTÉ

UNIVERSITÉ LAVAL

Modification des exigences d'admission aux programmes de Doctorat en psychologie (D.Psy) et de Doctorat en psychologie - recherche et intervention (orientation clinique) (Ph. D.)

CONSIDÉRANT l'importance de sélectionner des candidats de qualité pour les programmes ;

CONSIDÉRANT QUE les documents actuellement exigés lors d'une demande d'admission dans le programme ne permettent pas d'établir de façon précise le niveau réel d'un étudiant hors Québec en français ;

CONSIDÉRANT QUE la composante orale est essentielle à la bonne réussite des programmes et particulièrement des stages ;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite d'études ou d'activités scientifiques de troisième cycle impose un niveau minimum de compréhension du français ;

CONSIDÉRANT QUE les programmes exigent un bon niveau de français pour être suivis adéquatement, et qu'actuellement, aucun niveau précis n'est exigé de la part des étudiants entrant au programme.

CONSIDÉRANT QUE les informations obtenues par l'ajout de critères linguistiques permettent, le cas échéant, d'imposer une mise à niveau à l'étudiant admis dans un programme ;

Il est proposé par Jean Vézina et appuyé par Philippe Carpentier:

« De modifier les exigences d'admission des programmes comme suit :

« Le candidat diplômé d'un établissement universitaire non francophone et dont la langue maternelle est autre que le français doit avoir obtenu un résultat de 750/990, dont un minimum de 395/495 à l'oral, au Test de français international (TFI). Ce test doit avoir été passé depuis moins de 3 ans et le candidat doit fournir, avec la demande d'admission, un document officiel attestant le résultat.

Dans la mesure où à son arrivée à Québec l'étudiant n'a pu présenter ce document officiel concernant ce test, la direction de programme se réserve le droit de soumettre le candidat à un test de classement relativement à sa connaissance du français et de lui imposer, au besoin, un ou des cours de perfectionnement non contributifs à son programme ».

Il est proposé par Jean Vézina et appuyé par Philippe Carpentier:

« Que ces changements entrent en vigueur dès l'automne 2017 ».

Il est également proposé par Jean Vézina et appuyé par Philippe Carpentier:

« Que ces changements s'appliquent aux programmes de Doctorat en psychologie (D.Psy) et de Doctorat en psychologie – Recherche et intervention (orientation clinique) (Ph.D.) ».

Plan d'action du doyen pour le Baccalauréat en service social

Le plan d'action faisant suite à l'évaluation de programmes – qui s'est tenue à l'automne 2015, de façon concomitante au processus d'agrément de l'Association canadienne de formation en travail social - est déposé au Conseil facultaire, avant d'être présenté au Conseil universitaire.

Le rapport d'évaluation est favorable au programme, et souligne parmi ses principales forces la compétence et la disponibilité des enseignants, la qualité du travail effectué par la directrice de programme, la qualité du soutien offert par le personnel de la gestion des études, la présence de nombreux centres de recherche dans le domaine, l'employabilité des diplômés, la proximité avec le programme de baccalauréat avec les programmes de criminologie, la qualité des stages, les méthodes d'enseignement et apprentissages appropriés, l'utilisation adéquate des technologies numériques, le taux de diplomation, le climat de travail à l'École de service social de même que les ressources documentaires.

Le Comité institutionnel a fait état de cinq recommandations et de quatre suggestions dont :

Recommandations :

1. Préciser les objectifs généraux du baccalauréat en service social en tenant compte de ceux présentés à l'article 104 du Règlement des études et que l'on diffuse ces objectifs dans le répertoire officiel des programmes. Le plan d'action souligne que bien que le baccalauréat en service social ne soit pas un programme qui fonctionne par compétences, mais bien selon l'approche programme, le baccalauréat en service social respecte les 26 compétences exigées par l'Ordre professionnel. Pour ce qui est de la clarification demandée, le comité de programme procédera à une actualisation des objectifs généraux.
2. S'assurer que le baccalauréat en service social couvre les secteurs importants et en émergence dans le domaine. Pour répondre à cette préoccupation, deux actions sont privilégiées : documenter les cours à option dans lesquels les domaines en émergence ou importants sont abordés, et entamer une réflexion sur les cours à développer pour couvrir des domaines en émergence.
3. De s'assurer que le mécanisme de reconnaissance des acquis est adéquat. Si le mécanisme de la passerelle DEC-Bacc est bien documenté et compris, celui des reconnaissances d'acquis scolaires et extrascolaires doit être clarifié. Il convient donc d'améliorer la diffusion de l'information à ce sujet. Des discussions sont en cours sur la nature des guides pouvant faciliter l'élaboration de demande de

reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires et des paramètres de leur évaluation.

4. S'assurer d'éviter qu'il y ait des redondances de contenu entre les cours du baccalauréat en service social. Le comité de programme réalisera en lien avec les professeurs impliqués une comparaison des contenus des cours obligatoires pour éviter les redondances et maximiser l'offre de formation. Des gestes concrets seront posés au cours des prochains mois.
5. De s'assurer que le nombre de places de stage permet de répondre à la demande et aux intérêts des étudiants. Actuellement, l'École est en mesure d'offrir plus de stages que nécessaire et sept nouveaux établissements sont susceptibles de se joindre à elle. On note que la séquence des stages a été revue pour faciliter et alléger le cheminement au cours des deux dernières sessions.

Suggestions :

1. De s'assurer que les étudiants soient bien informés des emplois auxquels mène le baccalauréat en service social. À cet effet, l'École veillera à intégrer sur sa page web un lien vers le Service de placement qui offre de l'information dans ce domaine, un autre lien vers la section emploi de l'info-bac et un dernier lien vers l'analyse du marché de l'emploi produit par le Service de placement.
2. Que l'on examine la possibilité de mettre en place d'autres méthodes de sélection des candidats. Actuellement, celle-ci est exclusivement basée sur la cote R. Or, lors du processus d'évaluation, on a invité la Direction de programme à évaluer d'autres pratiques. À cet effet, la Direction de programme va documenter les autres pratiques mises en œuvre dans des établissements similaires afin de pouvoir adapter nos pratiques à la réalité actuelle, mais également d'attirer davantage de groupes sous représentés comme les clientèles autochtones et les adultes masculins.
3. De s'assurer que la charge de travail soit équilibrée lors de la réalisation des stages. À cet effet, on indique que le programme de baccalauréat a été modifié à l'automne 2015 notamment au niveau du cheminement pour ce qui est des stages, qui dans la séquence qui est maintenant offerte, allège la charge de travail pour les étudiants stagiaires, qui était le principal grief.
4. D'examiner la possibilité d'offrir un plus grand nombre d'activités de formation pratique (études de cas, mises en situation, interventions, etc.) On note dans le plan d'action que près de la moitié des crédits de formation (45 sur 93) sont directement orientés vers le savoir-faire professionnel et que dans plusieurs cours, les professeurs invitent des intervenants issus des milieux de pratique afin de venir offrir des conférences, démarche qui sera encouragée pour le contenu pratique de la formation en service social.

Le doyen souhaite remercier Myreille St-Onge, directrice de programme lors de l'évaluation, Ysabel Provencher, actuelle directrice de programme, ainsi que le directeur de l'École de service social, Gilles Tremblay, pour leur apport dans la préparation de ce document.

Il est proposé par Gilles Tremblay appuyé par Jean Vézina.

« Que le plan d'action du doyen pour le programme de baccalauréat en service social soit adopté. »

Adopté à l'unanimité

6. Prévenir et contrer le harcèlement à la Faculté des sciences sociales;

Mme Muckle reprend la parole. Suite aux agressions sexuelles survenues sur le campus en octobre dernier, l'assemblée des professeurs du département des relations sexuelles avait adopté une résolution le 20 octobre visant à tout mettre en œuvre pour mettre fin à la culture du viol. Comme mesure concrète l'assemblée des professeurs a proposé à l'unanimité que la politique institutionnelle concernant le harcèlement sexuel et psychologique soit incluse automatiquement sur tous les portails de cours de la FSS. Une proposition en ce sens a été discutée lors de la dernière réunion du Conseil facultaire, ce qui nous a amenés à reporter ce point à aujourd'hui afin d'y présenter une résolution qui tienne compte des suggestions formulées.

La résolution proposée aujourd'hui a été bonifiée de deux façons. Elle permet que le volet sexuel ne soit pas restreint qu'au harcèlement et comprenne toutes les formes de violence à caractère sexuel, conformément à la définition utilisée au *Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement*. Elle permet aussi d'inclure le harcèlement psychologique comme c'est le cas dans le *Règlement pour prévenir et contrer le harcèlement* et au *Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement*.

Une discussion s'en suit avec les membres, laquelle porte sur l'ordre des « considérant » de la proposition, lequel est modifié suite à une demande de M. Samuel Beaudoin, et des suggestions de modifications mineures au texte de la résolution. Suite à cette discussion, l'ordre des considérants et les modifications mineures sont intégrés à la proposition de résolution, laquelle prend la forme suivante.

**Prévenir et contrer le harcèlement et la violence à caractère sexuel
à la Faculté des sciences sociales**

CONSIDÉRANT le *Règlement pour prévenir et contrer le harcèlement à l'Université Laval*, entré en vigueur le 25 février 2016, dans lequel on définit le harcèlement comme une « conduite vexatoire se manifestant soit par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, à caractère sexuel ou non... »;

CONSIDÉRANT les agressions sexuelles survenues sur le campus de l'Université Laval en octobre 2016 ;

CONSIDÉRANT la responsabilité de créer et maintenir, pour toutes et tous, un environnement de travail, d'étude, de recherche et de prestation de services respectueux, exempt de harcèlement et de violence à caractère sexuel, où chacun a droit au respect, à la dignité et à la protection de son intégrité physique et psychologique ;

CONSIDÉRANT QUE la Faculté des sciences sociales s'est donnée pour mission d'offrir des études de qualité dans un milieu de vie dynamique ;

CONSIDÉRANT la nécessité de former des citoyennes et citoyens capables d'agir avec discernement devant toute situation de harcèlement et de violence à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT l'existence du *Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement* pour lequel « la violence à caractère sexuel se définit comme toute forme de violence, physique ou psychologique, perpétrée par le biais de pratiques sexuelles ou ciblant la sexualité », ce qui comprend : le harcèlement sexuel, l'agression sexuelle, les attouchements, les images sexuelles dégradantes, le voyeurisme, l'exhibitionnisme, le cyberharcèlement et l'exploitation sexuelle;

CONSIDÉRANT la campagne universitaire « Sans oui, c'est non » ;

CONSIDÉRANT la nécessité de rendre accessible l'information au plus grand nombre ;

Il est proposé par Dominique Morin et appuyé par Mme Hélène Gagné:

« D'ajouter une rubrique dans les plans de cours de la Faculté intitulée « Harcèlement et violence à caractère sexuel », d'y ajouter le texte suivant « La Faculté des sciences sociales condamne toute manifestation de harcèlement psychologique, de harcèlement sexuel et de toute autre forme de violence à caractère sexuel. Dans le cadre des activités universitaires sous sa responsabilité, elle s'engage à prendre tous les moyens à sa disposition pour prévenir les conduites (comportements, paroles, actes ou gestes) qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique, les faire cesser et sanctionner », de même que d'intégrer des liens vers le *Règlement pour prévenir et contrer le harcèlement à l'Université Laval* et le *Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement* afin d'orienter vers les ressources offertes »

Adopté à l'unanimité

7. Divers.

Aucun point à ajouter.

La séance est levée à 16h 15.

2016-12-12

François Gélneau
Secrétaire de la Facult

**FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES
CONSEIL DE LA FACULTÉ**

**CF-2017-02-20.11
UNIVERSITÉ LAVAL**